



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES
ÎLE-DE-FRANCE

|| NAO SITEL France || FIN

La CFDT signe l'accord NAO 2022 pour :

Lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat pour l'ensemble

**Redonner aussi du pouvoir d'achat à ceux qui n'ont bénéficié d'aucun
"coup de pouce" lié aux augmentations successives du SMIC**



Négociation Annuelle Obligatoire

2022

11 juillet 2022

La CFDT signe les NAO 2022

Il ne sert à rien de prolonger le suspens, la CFDT, apposera sa signature après avoir consulté ses militant(e)s, adhérent(e)s et entendu les salariés qui se sont prononcés majoritairement pour celle-ci.

Même si les AG (augmentations générales) ne sont pas nécessairement à la hauteur de l'inflation et de nos attentes, la Direction a su faire évoluer ses propositions et pris en considération certaines de nos revendications. De fait, cet accord est devenu acceptable pour notre Organisation Syndicale.

Ce qu'il faut retenir :

Avec signature

- Augmentation Collective de salaire de 30 euros en fonction de la classification de leur emploi, du coefficient 170 (inclus un passage en cours d'année) au coefficient 260, sans condition d'ancienneté.
- Augmentation Individuelle Cadres (à négocier lors de l'entretien)
- Réduction de la cotisation salariale au régime "Frais de santé" (55% Employeur / 45% Salarié)
- Augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant à hauteur de 9.50 euros
- Carte prépayée « Pass Mobilités » de 150€ pour les frais liés aux trajets Domicile/Travail
- Engagement sur une revalorisation de l'indemnité Télétravail



Sans signature

- Augmentation de la valeur du titre-restaurant à hauteur de 9.50€



Les Négociations Annuelles Obligatoires cette année aboutissent à un compromis répondant à 2 priorités CFDT Sitel France :

- ==>Aérer et augmenter les niveaux de rémunération des salariés qui n'ont bénéficié d'aucune revalorisation depuis octobre 2021 et les augmentations successives du SMIC
- ==>Lutter contre la dégradation du pouvoir d'achat pour l'ensemble des salariés



Certaines organisations syndicales à l'image de SUD, non signataire et qui a le mérite d'assumer sa position, pointent la CVAE comme "cadeau fiscal" fait à l'Entreprise. Dont acte. Attention néanmoins, cet impôt "local" a généré 11 % des recettes fiscales des Collectivités, recettes qui font aussi fonctionner le tissu associatif, le "vivre ensemble" et qui permettent, entre autres, de financer les services publics locaux (sport, sorties scolaires, transport, etc...), services nécessaires aux salariés... de SITEL France. La CFDT a d'ailleurs impulsé en fin d'année 2021, avec le soutien d'autres organisations, une action à travers une lettre ouverte envoyée à toutes les Collectivités territoriales où un site SITEL est implanté, afin de les sensibiliser sur les aides effectuées à SITEL France et la redistribution de la richesse au sein de l'Entreprise.

D'autres, à l'image de Force Ouvrière, décident de signer cet accord le 05 juillet 2022, accord déjà devenu majoritaire au 1er juillet grâce à la responsabilité de la **CFDT**, de la **CFTC** et de la **CGT** pour "ne pas priver les salariés de quelques euros accordés surtout en cette période de forte inflation et de période de vacances". Chaque salarié se fera sa propre idée...

CFDT SITEL Retrouvez toutes les infos sur : cfdt-sitel.blogspot.com. Sur Twitter @CFDTSITELFrance. Sur FACEBOOK Cfdt Sitel France
@mail : cfdt.sitel@gmail.com - Tél : 06 62 17 34 21

lundi 11 juillet 2022



Ne pas jeter sur la voie publique

1